

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

26327368

Déposé
24-04-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0849148391

Nom

(en entier) : **S.A.M.**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Boulevard Gustave-Kleyer 77
4000 LiègeObjet de l'acte : DEMISSIONS, NOMINATIONS, OBJET

Aux termes d'un procès-verbal dressé par Maître Murielle Bodson, Notaire à la résidence de Grivegnée (1er canton de Liège), le 23 avril 2026, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "S.A.M." ayant son siège social à 4000 Liège, Boulevard Gustave-Kleyer 77, immatriculée au registre des personnes morales de Liège division Liège sous le numéro 0849.148.391, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution1. Rapport de l'administrateur quant à la justification d'un changement d'objet social

A l'unanimité, l'assemblée dispense de donner lecture du **rapport de l'administrateur** daté du **22 avril 2026**, exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social.

L'actionnaire unique reconnaît avoir reçu copie de ce document et en avoir pris connaissance.

2. Modification de l'objet social

L'assemblée décide de modifier **l'objet social** et de remplacer **l'article 3 de ses statuts** par le texte suivant :

« La société a pour objet, pour son compte ou pour compte d'autrui ou en participation, en Belgique ou à l'étranger, toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de l'art infirmier que ce soit par le/les administrateur(s) qui la composent(nt), ou par des praticiens qualifiés (en collaboration indépendante ou dans le cadre d'une relation subordonnée propre à un contrat de travail ou sous toute autre forme de collaboration) et pour tous les actes généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement aux prestations de soins infirmiers, dans toutes leurs applications : entre autres en milieu hospitalier, en home de retraite et/ou de revalidation, en cabinet, à domicile ou partout ailleurs, y compris les techniques connexes actuelles ou à venir, et toutes autres activités compatibles avec la profession d'infirmier ainsi que toutes les opérations en relation avec les soins médicaux et d'hygiène aux personnes, l'aide et l'assistance aux centres publics d'action sociale, crèches ou autres, tant que ces soins relèvent de la compétence dévolue aux titulaires du diplôme d'infirmier, le tout dans le sens le plus large du terme.

La société a également pour objet, dans les mêmes conditions, l'exercice des activités de kinésithérapie, de psychologie et d'intervention familiale dans le cadre de la gestion des maisons de repos et/ou de revalidation et des résidences pour personnes handicapées.

La société a aussi pour objet :

- *la gestion et l'exploitation de maisons de repos et/ou de revalidation, de résidences pour personnes handicapées, ainsi que l'assistance des personnes handicapées et âgées dans les actes de la vie journalière ;*
- *la gestion, l'organisation, la coordination et le développement de centres pluridisciplinaires de santé et de bien-être, regroupant des professionnels médicaux, paramédicaux et psychosociaux exerçant de manière indépendante, ainsi que la mise à disposition de locaux, cabinets et infrastructures équipés destinés à ces professionnels ;*
- *toutes activités paramédicales et sociales, sans limitation, ainsi que toutes prestations d'accompagnement, de soutien, d'encadrement éducatif, thérapeutique et psychosocial des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou de toute autre personne nécessitant une aide*

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

dans les actes de la vie journalière.

La société a également pour objet les activités d'esthétique, de soins corporels et de bien-être non médicaux, incluant notamment les soins du visage, les soins anti-âges, les soins des ongles, l'épilation, ainsi que les techniques de raffermisssement cutané et autres prestations esthétiques visant à l'amélioration de l'aspect physique et au bien-être de la personne.

Elle peut aussi exercer des activités d'esthétique avancée utilisant des technologies non invasives ou à visée esthétique, telles que les techniques de stimulation cutanée, de raffermisssement et de remodelage non médical, dans le respect de la réglementation applicable.

La société peut en outre organiser des activités à caractère médical ou médico-esthétique strictement réservées aux professionnels de santé légalement habilités et/ou exercées sous leur responsabilité, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La société a enfin pour objet, en Belgique et à l'étranger :

- L'acquisition, la détention, la gestion, la mise en valeur, la location et la cession de tous biens immobiliers ;*
- la construction, la reconstruction, la transformation, la rénovation et l'aménagement de tous immeubles ;*
- la conception, le développement et la réalisation de projets immobiliers, notamment destinés à l'hébergement, à l'accueil et aux soins de personnes âgées, malades ou handicapées ;*
- la maîtrise d'ouvrage, la coordination et le suivi de chantiers, avec ou sans recours à des tiers ;*
- la conclusion de contrats d'entreprise, de construction, de bail, de promotion ou de gestion immobilière ;*
- la mise à disposition ou l'exploitation des immeubles dans le cadre des activités médico-sociales, paramédicales et de soins de la société.*

Les immeubles développés, acquis ou exploités par la société peuvent être destinés, totalement ou partiellement, à soutenir et faciliter ses activités de soins, d'hébergement et d'accompagnement médico-social, ainsi qu'à toute autre utilisation compatible avec son objet social.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions. Les soins sont prodigués au nom et pour compte de la société. Les honoraires sont perçus par et pour la société. L'objet social ne pourra être poursuivi que dans le respect des prescriptions d'ordre déontologique.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations généralement quelconques, tant en Belgique qu'à l'étranger, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et notamment l'achat, la vente, la location, la distribution de tous appareils ou produits de soins de santé et accessoires de bien-être et de protection, en ce compris la faculté de recevoir toutes sommes provenant de la dispensation de soins de toutes personnes ou tous organismes.

Elle peut notamment, s'intéresser, par voies d'apport, de souscriptions, d'interventions financières ou par tout autre mode dans toutes sociétés ou entreprises belges ou étrangères, existantes ou à fonder, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement. La société peut exercer la ou les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur.

Elle peut notamment, s'intéresser par voies d'apport, de souscriptions, d'interventions financières ou par tout autre mode dans toutes sociétés ou entreprises belges ou étrangères, existantes ou à fonder, ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement, sans que l'énumération des opérations soit limitative. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'administrateur pour l'exécution de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Maître Murielle Bodson, Notaire.